

OPERATIONS LOGEMENT SOCIAL															
N°	Opération	Nature logements	Nombre de logements	Lieu	Montant de l'opération	Prêteur	Montant Total Emprunts	Type de prêt et montant		Index et taux du prêt	Durée	Quotité à garantir	Montant de la garantie CD 13	Montant total de la garantie CD 13	Co-garant sollicité
a	Acquisition/amélioration d'un logement collectif locatif social (PLAI) de la résidence "Parc Saint Louis" située au 48, Avenue de Saint Louis dans le 15ème arrondissement de Marseille.	collectif	1	Marseille (13015)	110 084,00 €	CDC	39 868,00 €	PLAI Foncier	13 954,00 €	Livret A - 0,20%	50 ans	45%	6 279,30 €	17 940,60 €	Ville de Marseille (55%)
								PLAI Construction	25 914,00 €	Livret A - 0,20%	40 ans		11 661,30 €		
b	Acquisition/amélioration d'un logement collectif locatif social (PLAI) situé au 19b, Rue de la Butineuse dans le 15ème arrondissement de Marseille.	collectif	1	Marseille (13015)	98 493,00 €	CDC	40 795,00 €	PLAI Foncier	14 278,00 €	Livret A - 0,20%	50 ans	45%	6 425,10 €	18 357,75 €	Ville de Marseille (55%)
								PLAI Construction	26 517,00 €	Livret A - 0,20%	40 ans		11 932,65 €		
c	Acquisition/amélioration d'un logement collectif locatif social (PLAI) situé au 28 Boulevard Guichoux dans le 14ème arrondissement de Marseille.	collectif	1	Marseille (13014)	131 108,00 €	CDC	55 486,00 €	PLAI Foncier	19 420,00 €	Livret A - 0,20%	50 ans	45%	8 739,00 €	24 968,70 €	Ville de Marseille (55%)
								PLAI Construction	36 066,00 €	Livret A - 0,20%	40 ans		16 229,70 €		
d	Acquisition/amélioration d'un logement collectif locatif social (PLAI) de la résidence "Les Eglantines" située au 90, Boulevard Charles Moretti dans le 14ème arrondissement de Marseille.	collectif	1	Marseille (13014)	107 898,00 €	CDC	41 718,00 €	PLAI Foncier	14 601,00 €	Livret A - 0,20%	50 ans	45%	6 570,45 €	18 773,10 €	Ville de Marseille (55%)
								PLAI Construction	27 117,00 €	Livret A - 0,20%	40 ans		12 202,65 €		
TOTAL GENERAL			4		447 583,00 €		177 867,00 €	177 867,00 €				80 040,15 €	80 040,15 €		

Remarques :

1/ Pas de modification sur le volume des emprunts déjà garantis. La modification porte uniquement sur les modalités d'amortissement des prêts (différé d'amortissement de 24 mois à intégrer à la place d'un préfinancement de 24 mois maximum).

2/ Les délibérations n°265c, 265d, 265e et 265f de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 11 décembre 2015 sont abrogées.